

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE
PROGRAMMATION 2022
FICHE BILAN**

Nom du porteur	<p>Ville : CHENNEVIERES-SUR-MARNE Service : CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL</p>
Adresse	<p>13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE</p>
Territoire du projet	<p><input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)</p>
Intitulé de l'action	<p>PARLONS PARENTALITE !</p>
Pilier	<p><input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi</p>
Dates auxquelles s'est déroulée l'action	<p><u>Rendez-vous parentalité (4) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vendredi 22 avril • Mardi 7 juin • Vendredi 30 septembre • Vendredi 25 novembre <p><u>Livret parentalité :</u> Livret réalisé, écrit et produit fin 2022, pour une distribution en janvier 2023.</p> <p><u>Décris-moi un parent (8) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeudi 25 février • Vendredi 4 mars • Vendredi 6 mai • Vendredi 17 juin • Lundi 27 juin • Vendredi 28 octobre • Vendredi 18 décembre • Jeudi 22 décembre

	<p><u>Papa on fait quoi ? (2)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Samedi 22 octobre • Vendredi 9 décembre <p><u>Ateliers vie quotidienne (6) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 27 juin • Jeudi 15 septembre • Vendredi 27 septembre • Mardi 11 octobre • Lundi 14 novembre • Mardi 13 décembre 																																
<p>Lieu(x) de réalisation de l'action (structure, quartier...)</p>	<p>Quartier du Bois l'Abbé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre municipal la Colline • Epicerie Solidaire • Ecole municipale de foot • Locaux de l'association Chaleur et partage • Accueil de loisirs Jacques Prévert <p>Quartier Centre-Ville-Mon Idée-Fort :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCAS • Accueil de loisirs Germaine Tillon <p>Quartier Les Bordes-Hauts de Chennevières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parc trampoline 																																
<p>Public effectivement touché (Rappeler le public initialement visé)</p>	<p>- Public initialement visé : Famille, adultes, enfants, ados.</p> <p>- Public effectivement touché : Famille, adultes, enfants, ados.</p> <p>- Nombre de personnes bénéficiaires : 193 personnes, dont 156 issues du quartier réglementaire du Bois l'Abbé.</p> <p>- Personnes bénéficiaires par âge et par sexe :</p> <table border="1" data-bbox="673 1630 1461 1928"> <thead> <tr> <th>Age</th> <th>Hommes</th> <th>Femmes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0-5 ans</td> <td>2</td> <td>6</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>6-15 ans</td> <td>75</td> <td>56</td> <td>131</td> </tr> <tr> <td>16-17 ans</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>18-25 ans</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>26-64 ans</td> <td>9</td> <td>38</td> <td>47</td> </tr> <tr> <td>65 ans et plus</td> <td>1</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>88</td> <td>105</td> <td>193</td> </tr> </tbody> </table> <p>D'autres chiffres sont à ajouter à ce tableau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un livret s'intitulant "Parentalité et ados" sera prochainement distribué à 1 000 collégiens scolarisés dans les 	Age	Hommes	Femmes	Total	0-5 ans	2	6	8	6-15 ans	75	56	131	16-17 ans	0	0	0	18-25 ans	1	2	3	26-64 ans	9	38	47	65 ans et plus	1	3	4	Total	88	105	193
Age	Hommes	Femmes	Total																														
0-5 ans	2	6	8																														
6-15 ans	75	56	131																														
16-17 ans	0	0	0																														
18-25 ans	1	2	3																														
26-64 ans	9	38	47																														
65 ans et plus	1	3	4																														
Total	88	105	193																														

	<p>établissements canavérois (dont 400 sont scolarisés dans le collège N. BOILEAU, situé dans le quartier prioritaire de Chennevières-sur-Marne).</p>
<p>Objectifs obtenus par rapport aux objectifs fixés</p>	<p>Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?</p> <p><u>Rendez-vous parentalité :</u> Différents professionnels (psychologue, coach en parentalité, coordinatrice prévention santé) sont intervenus lors des rendez-vous parentalité. Au cours de l'année, les échanges ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information sur les drogues et les addictions : jeu, téléphone, télévision, sucre, fast-food, cigarette, achats compulsifs, produits, alcool, drogues, réseaux sociaux... - Le rôle de la frustration chez l'enfant. - La différence entre plaisir et bonheur : le plaisir est un moment fugace, instantané que l'on recherche de plus en plus et qui finalement engendre de la frustration. Le bonheur est plutôt un état intérieur de complète satisfaction, sans rapport avec un bien matériel. - La difficulté du rôle parental dans la société actuelle : consommation voire surconsommation, écrans, réseaux sociaux ... - Le développement du sens critique chez l'enfant. - La définition du mot "autorité" : venant du latin "faire grandir", qui est nécessaire et positive sans avoir recours à la menace » dans l'idée de mener l'enfant vers l'autodiscipline et l'auto-régulation. - L'importance de définir un cadre à l'enfant, de donner des repères tout en maintenant la communication et les échanges. <p>Au cours des débats, les parents ont pu exprimer leurs inquiétudes et échanger leurs conseils : <i>"un gentil enfant devient agressif et le langage devient vulgaire même avec une bonne éducation", "les jeunes savent où sont les limites ; attention à ne pas généraliser", "Tiktok, Snapchat ... un enfant ne doit pas aller dedans"</i>.</p> <p>Les questionnaires d'évaluation montrent les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 87.5% des participants sont « très satisfait » par les thèmes des débats proposés en 2022 - 94% des participants ont été « très satisfait » par les professionnels qui sont intervenus cette année. - 83,5% des participants estiment que les informations transmises étaient accessibles, utiles et applicables. <p><u>Livret "parentalité et ados" :</u> Ce livret de 14 pages propose des conseils aux parents d'ados afin de mieux appréhender cette période charnière.</p>

Le livret comporte plusieurs rubriques :

- L'alimentation des ados : importance du petit déjeuner, d'un repas équilibré et du goûter.
- Le sommeil : les bénéfices du sommeil, les effets de la perturbation du sommeil, les ennemis et les amis du sommeil.
- Lutter contre la sédentarité : les bienfaits du sport à l'adolescence, le sport au quotidien.
- Les écrans.
- Le service jeunesse de Chennevières : les activités et dispositifs proposés par le Club Noé et le Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ).
- Les adresses utiles sur le territoire : PMI, Point écoute/Maison de l'adolescent de Champigny.

Décris-moi un parent :

Lors des différents ateliers, les enfants se sont questionnés sur les questions suivantes :

- C'est quoi un parent ? *"Un parent, c'est une personne avec qui on se dispute parfois mais qu'on aime par-dessus tout", "C'est une personne qui nous élève jusqu'à ce que l'on soit majeur ; que l'on aime et qui nous aime !", "un parent, c'est une personne qui nous protège tous", "nous dire ce qui est bon et pas bon".*
- Quels sont les devoirs d'un parent ? *"Les parents doivent nous écouter, ils peuvent nous donner des conseils", "ils doivent nous donner de l'amour""parfois le parent ne fait pas tout ce qu'il devrait faire...", "nous aider à devenir les adultes de demain", "ils ne sont pas parfaits (comme tout le monde) mais ils nous grondent pour notre bien. Même parfois, ils font passer notre vie avant la leur".*
- Quels sont les devoirs des enfants ? *"Les parents ne vont pas vivre éternellement, alors il faut qu'on profite", "il faut respecter les parents en les écoutant et en les aidant", "on ne dit pas non à ses parents", "on doit faire rire les parents, leur faire des blagues..."*
- Quels sont les droits des enfants ? *"Le droit de ne pas subir de violence", "le droit de jouer et de s'amuser", "le droit de dormir à des heures acceptables", "le droit de manger à notre faim", "le droit d'aller à l'école".*

Les témoignages (écrits et dessins) des enfants ont été regroupés dans un livret.

L'évaluation montre les éléments suivants :

- 75% des participants ont apprécié avoir participé à l'atelier
- 100% des participants ont apprécié avoir un livret regroupant leurs réflexions.

Papa on fait quoi ?

Ces ateliers ont permis :

	<ul style="list-style-type: none"> - Des échanges entre papas. <u>Ex</u> : comment faire avec un enfant qui demande l'attention en somatisant. - Des échanges entre les papas et leurs enfants. - De questionner les parents et les enfants sur leurs souhaits quant aux prochains ateliers. <p>Retour des évaluations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 87.5% des participants ont estimé que l'atelier a permis de renforcer les liens parents/enfants - 100% des participants ont estimé que l'atelier leur a permis de partager un moment convivial - 100% des participants ont estimé que cet atelier leur a permis d'échanger des expériences entre parents <p><u>Ateliers vie quotidienne</u> :</p> <p>Les différents ateliers proposés ont permis d'informer et/ou de former les familles sur les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabriquer sa lessive : les avantages financiers et écologiques. - Gérer sa consommation d'eau. <p>De plus, l'atelier a permis de faire connaître des services municipaux et des associations présents sur le quartier.</p>
Difficultés rencontrées	« Papa on fait quoi ? » : Difficultés de mobilisation des papas malgré une action dédiée.
Des partenaires de la Politique de la Ville ont-ils procédé à une visite du lieu de l'action ?	Non
Description précise de l'action et de sa mise en œuvre	<p><u>Rendez-vous parentalité</u> :</p> <p>Les rendez-vous parentalité se sont déroulés selon le programme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Vendredi 22 avril</i> : Fréquentations et influences chez nos enfants. Soirée annulée faute de participants. - <i>Mardi 7 juin</i> : Addictions : prévenir, informer et protéger nos ados avec l'intervention d'un psychologue de la Maison de l'Adolescent de Champigny et la coordinatrice prévention santé du CMC. - <i>Vendredi 30 septembre</i> : Fréquentations et influences chez nos enfants avec l'intervention d'un psychologue de la Maison de l'Adolescent de Champigny - <i>Vendredi 25 novembre</i> : Autorité ou obéissance, comment communiquer avec son enfant avec l'intervention d'une coach en parentalité. <p>Chaque séance commençait par un tour de table afin que chaque participant se présente. L'animateur rappelait les règles de</p>

respect et de confidentialité. Les professionnels informaient les parents selon leurs domaines de compétences. La parole était ensuite donnée aux participants. Les parents étaient amenés à échanger, à partager des expériences, des conseils et des situations.

A la fin du temps d'échange, l'animateur distribuait le questionnaire de satisfaction ; il invitait les participants à prendre place pour le repas. Les échanges continuaient autour du repas. De plus, deux animateurs proposaient un temps de débat et des activités pour les enfants pendant toute la durée de l'action.

Livret parentalité :

Une équipe de professionnels (psychologues, infirmière, animateurs, coordinatrice prévention santé...) a élaboré un guide à destination des parents. La mise en page a été réalisée par la graphiste de la ville.

Le livret sera prochainement distribué dans les collèges de la ville.

Décris-moi un parent :

Contrairement aux autres actions de ce projet, cette action est destinée uniquement aux enfants afin de questionner dès le plus jeune âge sur les questions de parentalité.

Lors des ateliers, au moyen d'animations, les différents groupes décriront le rôle des parents (leurs droits, leurs obligations), leur vision de la parentalité et la place des enfants.

Les retours des enfants ont été regroupés dans un livret, distribué aux enfants ayant pris part à l'action.

L'atelier s'est déroulé pendant les vacances scolaires et lors de temps périscolaires selon le planning suivant :

- Accueil de loisirs Germaine Tillon : les 25 février et 4 mars.
- Ecole municipale de foot : le 6 mai
- Association Chaleur et partage : les 17 et 27 juin
- Accueil de loisirs Prévert : le 28 octobre.
- Distribution des livrets : le 18 décembre avec l'association Chaleur et partage et le 22 décembre avec les accueils de loisirs.

Papa on fait quoi ?

En début d'année, un questionnaire a été proposé à l'accueil afin de connaître les besoins et les souhaits des papas avant le lancement de l'action. Peu de questionnaires ont été remplis.

L'atelier "Papa on fait quoi ? " a pour vocation d'offrir un temps, pour que papas et enfants puissent partager un moment/une activité ensemble et ainsi de renforcer des liens et en nouer de nouveaux.

Ces actions sont proposées en soirée et/ou le samedi afin de favoriser la participation des papas qui travaillent.

2 ateliers ont été organisés :

	<ul style="list-style-type: none"> - Samedi 22 octobre : échasse urbaine sur le parc de la Colline. L'atelier a été annulé faute de participant le jour J. - Vendredi 9 décembre aux parc trampoline de Chennevières (Xtrem jump). <p><u>Ateliers vie quotidienne :</u> 6 ateliers ont eu lieu au cours de l'année selon le programme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lundi 27 juin, jeudi 15 septembre, Mardi 11 octobre, lundi 14 novembre et mardi 13 décembre 2022 : "Fabriquer sa lessive écologique" - Vendredi 27 septembre 2022 : "Gérer sa consommation d'eau". 																																				
	<p>Moyens mis en œuvre : <u>Moyens matériels :</u> Salles d'activités, vidéoprojecteur, ordinateur, matériel pédagogique.</p> <p><u>Moyens humains :</u></p> <table border="1" data-bbox="671 936 1485 1686"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre de personnes</th> <th>Nombre en ETP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)</td> <td>7</td> <td>0,12</td> </tr> <tr> <td>Adultes-Relais</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Postes Fonjep</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres emplois aidés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volontaires ou stagiaires indemnisés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel mis à disposition "payante"</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bénévoles</td> <td>1</td> <td>0,02</td> </tr> <tr> <td>Volontaires en service civique</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel mis à disposition « gratuite »</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Nombre de personnes	Nombre en ETP	PERSONNEL RÉMUNÉRÉ			Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	7	0,12	Adultes-Relais			Postes Fonjep			Autres emplois aidés			Volontaires ou stagiaires indemnisés			Personnel mis à disposition "payante"			PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ			Bénévoles	1	0,02	Volontaires en service civique			Personnel mis à disposition « gratuite »		
	Nombre de personnes	Nombre en ETP																																			
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ																																					
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	7	0,12																																			
Adultes-Relais																																					
Postes Fonjep																																					
Autres emplois aidés																																					
Volontaires ou stagiaires indemnisés																																					
Personnel mis à disposition "payante"																																					
PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ																																					
Bénévoles	1	0,02																																			
Volontaires en service civique																																					
Personnel mis à disposition « gratuite »																																					
<p>Indicateurs d'évaluation de l'action utilisés</p>	<p><u>Quantitatif</u> : Feuille de présence mentionnant le sexe, l'âge et le lieu de résidence des participants.</p> <p><u>Qualitatif</u> : Questionnaire de satisfaction.</p>																																				

Financement de l'action	<p>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</p> <p>Une participation financière a été demandée pour l'activité trampoline lors de "Papa on fait quoi ?" du 9 décembre 2022 à hauteur de 5,50€/personne.</p>																											
	<p>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</p> <p>Gratuité. Hormis pour l'action "Papa on fait quoi ?" qui applique des tarifs modulés.</p>																											
	<p>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Agent/Fonction</th> <th style="text-align: center;">Nbre heures</th> <th style="text-align: center;">Salaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animatrice socioculturelle</td> <td style="text-align: center;">110h30</td> <td style="text-align: right;">2 311 €</td> </tr> <tr> <td>Responsable CCAS</td> <td style="text-align: center;">10h</td> <td style="text-align: right;">289 €</td> </tr> <tr> <td>Référente Famille</td> <td style="text-align: center;">73h30</td> <td style="text-align: right;">2 163 €</td> </tr> <tr> <td>Animatrice socioculturelle</td> <td style="text-align: center;">6h</td> <td style="text-align: right;">111 €</td> </tr> <tr> <td>Référente secteur animation</td> <td style="text-align: center;">6h</td> <td style="text-align: right;">121 €</td> </tr> <tr> <td>Agent d'accueil</td> <td style="text-align: center;">9h</td> <td style="text-align: right;">169 €</td> </tr> <tr> <td>Coordinatrice prévention santé</td> <td style="text-align: center;">5h30</td> <td style="text-align: right;">134 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: center;">220h30</td> <td style="text-align: right;">5 299 €</td> </tr> </tbody> </table>	Agent/Fonction	Nbre heures	Salaires	Animatrice socioculturelle	110h30	2 311 €	Responsable CCAS	10h	289 €	Référente Famille	73h30	2 163 €	Animatrice socioculturelle	6h	111 €	Référente secteur animation	6h	121 €	Agent d'accueil	9h	169 €	Coordinatrice prévention santé	5h30	134 €	TOTAL	220h30	5 299 €
	Agent/Fonction	Nbre heures	Salaires																									
Animatrice socioculturelle	110h30	2 311 €																										
Responsable CCAS	10h	289 €																										
Référente Famille	73h30	2 163 €																										
Animatrice socioculturelle	6h	111 €																										
Référente secteur animation	6h	121 €																										
Agent d'accueil	9h	169 €																										
Coordinatrice prévention santé	5h30	134 €																										
TOTAL	220h30	5 299 €																										
<p>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :</p> <p>On observe plusieurs écarts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du budget "prestations de services " : les impressions de livrets ont augmenté suite à la hausse des matières premières. Aussi, afin de répondre aux besoins des habitants, des prestations supplémentaires ont été proposées. - Augmentation du budget "services bancaires et autres" liée à l'augmentation du nombre d'adhérents et du prix du timbre. - Diminution des charges de personnel : 1 rendez-vous parentalité a été annulé faute de participants. De plus, l'action "papa on fait quoi " a eu lieu 2 fois au lieu des 4 initialement prévues. 																												

	<p>Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables)</p> <p>RDV Parentalité : 1 bénévole x 2h30 pour aider à la réalisation d'un repas.</p>
	<p>Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :</p> <p>Néant.</p>

Le 19/01/2023,

Mickaël ASSOUS

Conseiller Municipal de Chennevières-sur-Marne
Délégué à la Politique de la Ville et l'Épicerie solidaire